



RHM – Tableaux de globalisation – Données du personnel – Octobre 2011

Informations générales

L'utilisation des globalisations

Les globalisations ont été conçues dans le but d'aider les hôpitaux à mieux contrôler et analyser leurs données RHM. Les données du personnel des enregistrements RHM 2008/1 et 2008/2 n'avaient été soumises qu'à un nombre limité de contrôles de qualité. Par conséquent, des données erronées ou aberrantes ont été enregistrées dans la base de données. Certains résultats chiffrés apparaissant dans les tableaux de globalisation des données du personnel peuvent refléter ces anomalies. Les globalisations constituent donc bien un outil complémentaire pour vérifier les données.

La globalisation sur les données du personnel contient un grand nombre de pages. L'objectif est de fournir des informations détaillées aux hôpitaux, afin qu'ils puissent les utiliser au mieux. L'impression de la totalité des pages est souvent superflue. La table des matières permet de parcourir le document afin de n'imprimer que les pages jugées utiles.

Le système d'enregistrement RHM

Le résumé hospitalier minimal ou RHM enregistre l'activité hospitalière dans les hôpitaux belges et couvre les domaines suivants :

1. Données générales concernant la structure de l'hôpital
2. Données relatives au personnel
3. Données administratives concernant les patients et leurs séjours
4. Données infirmières
5. Données médicales.

Les tableaux de globalisation des données du personnel utilisent des informations de l'institution provenant de trois domaines RHM: les données de structure, les données relatives au personnel et les données administratives. Les données de structure utilisées sont celles relatives aux campus, aux unités de soins, aux index de lits et au nombre de lits/places de ces unités. Sur base des données administratives, la durée de séjour en unité de soins est calculée pour chaque patient. Pour ce calcul, dans le cas des séjours non terminés (avec A2_HOSPTYPE_FAC = N, F ou M), la fin du séjour dans la dernière unité de soins est fixée arbitrairement à 23:59:59 le dernier jour du semestre (donc le 30 juin pour le semestre 1 et le 31 décembre pour le semestre 2).

Le moment auquel a eu lieu l'enregistrement est important pour les données relatives au personnel. Les *données périodiques* du personnel sont enregistrées une fois par mois d'enregistrement : chaque fois le premier jour de mars, juin, septembre et décembre. Dans le cas particulier où une unité de soins s'ouvre entre le 2 et le 15 du mois d'enregistrement, les données périodiques de personnel sont enregistrées le jour de l'ouverture de l'unité et sont utilisées dans les tableaux de globalisation. Dans le fichier EMPLOPER, le nombre d'ETP rémunérés (selon le régime de travail propre à l'institution et au personnel concerné), le nombre d'ETP converti en une semaine de travail de 38 heures et le nombre de personnes physiques sont indiqués, et ce par qualification et par fonction exercée.

Les *données journalières* du personnel sont enregistrées les 15 premiers jours des mois d'enregistrement: mars, juin, septembre et décembre. Dans le fichier EMPLODAY, le nombre d'heures prestées est relevé sur base des catégories de personnel. Une distinction est également opérée entre les membres du personnel qui font partie de l'équipe de soins permanente et ceux qui ne font pas partie de l'effectif permanent de l'équipe de soins.

De plus amples informations relatives à l'enregistrement du RHM peuvent être trouvées dans les directives et les informations supplémentaires sur le site web du SPF www.health.belgium.be par le biais des liens Santé – Organisation des soins de santé - Hôpitaux – Systèmes d'enregistrement – Résumé Hospitalier Minimal (RHM) – Directives.

Les tableaux de globalisation sont établis pour l'hôpital, par semestre (2 périodes de 6 mois par an). Deux mois d'enregistrement sont reproduits pour chaque semestre : mars et juin pour le premier et septembre et décembre pour le second.



RHM – Tableaux de globalisation – Données du personnel – Octobre 2011

Les types d'unités de soins

Dans le contexte de l'enregistrement du RHM, trois types d'unités de soins sont définies. En fonction du type d'unité de soins, certains éléments sont enregistrés et d'autres pas. Des informations plus complètes figurent dans les directives d'enregistrement et les informations supplémentaires.

Pour les unités de soins de type 1, on enregistre les données de personnel périodiques et journalières. Ces unités de soins sont donc reprises dans les tableaux de globalisation concernant les données de personnel périodiques et dans les tableaux de globalisation portant sur les données de personnel journalières. Pour les unités de soins de type 2, on enregistre les données de personnel périodiques. Ces unités de soins sont donc reprises uniquement dans les tableaux de globalisation des données de personnel périodiques. Les données de personnel journalières des unités de soins de type 2 sont enregistrées dans les unités de soins de type 1, où les soins sont dispensés aux patients, le personnel étant identifié comme ne faisant pas partie de l'équipe de soins permanente de l'unité. Un tableau récapitulatif est présenté cidessous.

| Type | Description | Exemples | Enregistrements |
|--------|---|---|--|
| Type 1 | <i>Unités de soins possédant des lits ou des places</i> Une unité de soins possédant des lits ou des places est une unité organisationnelle et architecturale au sein de laquelle des soins infirmiers sont dispensés, sous la responsabilité d'un infirmier en chef, dans le cadre de l'hospitalisation (classique ou de jour) de patients. | US pour l'hospitalisation classique US pour l'hospitalisation de jour Salle d'opération Salle de réveil (recovery) Salle de travail Salle d'accouchement Services d'urgences Services psychiatriques | - Lits ou places - Séjours - Personnel périodique - Personnel journalier (sauf services psychiatriques) - Items infirmiers (sauf salle d'opération, services d'urgences et services psychiatriques) |
| Type 2 | <i>Unités de soins composées uniquement de personnel</i> Une unité de soins ne comportant que du personnel est une équipe d'infirmiers, de soignants et/ou de paramédicaux qui poursuivent un objectif commun et spécialisé. | La véritable équipe mobile L'équipe de soins d'appui L'équipe mobile fictive | - Personnel périodique - Personnel journalier dans l'US de type 1 où le personnel travaille et uniquement pour la véritable équipe mobile - Items infirmiers dans l'US de type 1 où le personnel travaille et uniquement pour la véritable équipe mobile |
| Type 3 | <i>Unités de soins fictives</i> | DAYMIX OUT | Séjours |

L'index principal des unités de soins

Pour identifier rapidement chaque unité de soins, le code de l'index de lits de l'unité est ajouté comme suffixe au code d'identification de l'unité de soins. Or, les unités de soins de type 1 peuvent comporter des lits d'index différents. Dans ce cas, le suffixe correspond à l'index principal de l'unité de soins, c'est-à-dire à l'index comportant le plus grand nombre de lits. À nombres de lits égaux, l'index principal est le premier par ordre alphabétique, sauf s'il s'agit d'un index AKT, qui sera considéré en dernier. La liste complète des index de lits des unités de soins est ajoutée dans certains tableaux de globalisation. Elle contient tous les index des unités de soins notés par ordre décroissant du nombre de lits.

Pour les index de lits agréés, le nombre de lits agréés est mentionné. Pour les index de lits complémentaires (non agréés), la capacité ou le nombre de lits, de places ou de salles est indiqué.



RHM – Tableaux de globalisation – Données du personnel – Octobre 2011

Problématique des unités de soins OPR avec un numéro d'ordre 99

En raison de l'incertitude sur la durée du séjour en salle d'opération/salle de réveil pour les unités de soins OPR enregistrées avec un numéro d'ordre 99, certains tableaux sont réalisés temporairement sans tenir compte des passages par ces unités. Pour les tableaux 10 et 12, les unités OPR avec un numéro d'ordre 99 ne sont pas prises en considération. Les séjours concernés conservent le numéro d'ordre originel et l'heure d'admission dans les autres unités de soins. Cela implique que la durée des épisodes de soins dans les unités de soins qui hébergent le patient le jour opératoire est plus longue qu'en réalité. Pour une unité OPR avec un numéro d'ordre 99, on ne sait de toute façon pas exactement combien de temps le patient séjourne en salle d'opération/salle de réveil. Cette problématique ne concerne que quelques hôpitaux, et uniquement pour les RHM 2008 et 2009, étant donné que l'utilisation d'une unité OPR avec un numéro d'ordre 99 est une option temporaire (voir directives RHM, données administratives, fichier STAYUNIT, champ 5 ORDER_UNIT).

Tableau Nombre d'erreurs pour chaque contrôle

1. Description du contenu du tableau

Le tableau répertorie la liste des contrôles qui génèrent une erreur.

2. Structure du tableau

Ligne précédent le tableau:

- 'Nombre de contrôles' : nombre de contrôles différents produisant au moins une erreur 'AGR' : numéro d'agrément de l'hôpital
- 'Nombre total d'erreurs' : nombre total d'erreurs pour l'ensemble des contrôles

Ligne supérieure du tableau :

- Colonne 1 : 'Sévérité': sévérité du contrôle
- Colonne 2 : 'Contrôle' : code du contrôle
- Colonne 3 : 'Description' : description du contrôle
- Colonne 4 : 'Nombre' : nombre d'erreurs du contrôle

3. Remarques

Le 'nombre de contrôles' correspond au nombre total de contrôles différents qui génèrent chacun au moins une erreur. Chaque contrôle peut se déclencher plusieurs fois. Le nombre total de fois où tous les contrôles du domaine 'données du personnel' se sont déclenchés correspond au 'nombre total d'erreurs'.

Il existe trois niveaux de sévérité pour les contrôles:

- Les contrôles de sévérité 1 correspondent à des erreurs bloquantes qui doivent absolument être corrigées.
- Les contrôles de sévérité 2 correspondent à des erreurs non bloquantes. Les données correspondantes doivent être vérifiées par rapport à la réalité et modifiées uniquement si elles ne reflètent pas la situation réelle.
- Les contrôles de sévérité 3 correspondent à des avertissements. Ils attirent l'attention sur des données qui pourraient être anormales. Ces données doivent être modifiées uniquement si elles ne reflètent pas la situation réelle.

Tableau 1

Nombre d'ETP et de personnes physiques par unité de soins (enregistrement périodique)

1. Description du contenu du tableau

Le tableau mentionne, par unité de soins, les informations suivantes : le nombre d'équivalents temps plein ETP payés (selon le régime de travail propre à l'institution et au personnel concerné), le nombre d'ETP converti en une semaine de travail standardisée de 38 heures et le nombre de personnes physiques. Ces données sont ensuite réparties selon la 'Fonction' et la 'Qualification', telles que communiquées dans l'enregistrement périodique des données du personnel.



RHM – Tableaux de globalisation – Données du personnel – Octobre 2011

Cette information est présentée séparément pour les deux mois d'enregistrement DIRHM. Le total pour le campus est indiqué dans le bas de la liste des index et le total pour l'institution figure dans le bas du tableau.

2. Structure du tableau

Colonne de gauche du tableau :

Colonne 1 : code du campus

Colonne 2 : code de l'unité de soins avec en suffixe l'index principal

Colonne 3 : liste des index de l'unité de soins

Ligne supérieure du tableau (pour chaque mois d'enregistrement) :

Colonne 4 : données périodiques du personnel pour les fonctions

Colonne 4a : 'Payé' : nombre total d'ETP que compte l'unité de soins

Colonne 4b : '38h/s' : nombre total d'ETP converti en une semaine de travail standardisée de 38h

Colonne 4c : 'Pers' : nombre total de personnes physiques dans l'unité de soins

Colonne 5 : données périodiques du personnel pour les qualifications

Colonne 5a : 'Payé' : nombre total d'ETP que compte l'unité de soins

Colonne 5b : '38h/s' : nombre total d'ETP converti en une semaine de travail standardisée de 38h

Colonne 5c : 'Pers' : nombre total de personnes physiques dans l'unité de soins

3. Remarques

Pour chaque unité de soins, les nombres d'ETP et le nombre de personnes sont additionnés respectivement pour toutes les fonctions et toutes les qualifications.

Le nombre d'ETP dans la colonne 'Payé' répond à la définition des ETP dans l'hôpital: le nombre d'heures prestées par semaine dépend du régime de travail propre à l'institution et du personnel concerné. Dans la colonne '38h/s', le nombre d'ETP est converti en une semaine de travail standardisée de 38 heures. Par exemple, si le régime de travail de tout le personnel d'un hôpital est de 40h/semaine, un calcul sera appliqué pour obtenir le nombre d'ETP de la colonne '38h/s'. Si le régime de travail de tout le personnel d'un hôpital est de 38h/semaine, aucun calcul ne devra être fait et les chiffres de la colonne '38h/s' seront identiques à ceux de la colonne 'Payé'. Un exemple de calcul figure dans les directives du domaine 2 Données du personnel (disponibles sur le site web du SPF www.health.belgium.be par le biais des liens Santé – Organisation des soins de santé - Hôpitaux – Systèmes d'enregistrement – Résumé Hospitalier Minimal (RHM) – Directives).

4. Fichiers et champs utilisés

Fichier *UNITINDX*

Champs : CODE_AGR, YEAR_REGISTR, PERIOD_REGISTR, CODE_CAMPUS, CODE_UNIT, CODE_BEDINDEX et S4_NUMBER_BED

Fichier *CAMPUNIT*

Champs : CODE_AGR, YEAR_REGISTR, PERIOD_REGISTR, CODE_CAMPUS, CODE_UNIT, S3_YEAR_START_UNIT, S3_MONTH_START_UNIT, S3_DAY_START_UNIT, S3_YEAR_END_UNIT, S3_MONTH_END_UNIT et S3_DAY_END_UNIT

Fichier *EMPLOPER*

Champs : CODE_AGR, YEAR_REGISTR, PERIOD_REGISTR, CODE_CAMPUS, CODE_UNIT, QUARTER_REGISTR, P1_Q_OR_F, P1_NUMBER_FTE_PAYED, P1_NUMBER_FTE_38_WEEK et P1_NUMBER_PERSONS



RHM – Tableaux de globalisation – Données du personnel – Octobre 2011

Tableau 2 Nombre d'ETP et de personnes physiques par site et par fonction (enregistrement périodique)

1. Description du contenu du tableau

Le tableau indique, par campus, les informations suivantes : le nombre d'ETP payés (selon le régime de travail propre à l'institution et au personnel concerné), le nombre d'ETP converti en une semaine de travail standardisée de 38 heures et le nombre de personnes physiques pour chaque fonction enregistrée. Il est basé sur la liste des fonctions dans l'enregistrement périodique du personnel. Cette information est présentée séparément pour les deux mois d'enregistrement DI-RHM. Le total pour le campus est indiqué dans le bas de la liste des fonctions et le total pour l'hôpital figure dans le bas du tableau.

2. Structure du tableau

Colonne de gauche du tableau:

Colonne 1 : code du campus

Colonne 2 : code et brève description de la fonction

Ligne supérieure du tableau (pour chaque mois d'enregistrement):

Colonne 3 : 'Payé' : nombre total d'ETP par fonction

Colonne 4 : '38h/s' : nombre total d'ETP converti en une semaine de travail standardisée de 38h

Colonne 5 : 'Pers' : nombre total de personnes physiques par fonction

3. Remarques

Le nombre d'ETP dans la colonne 'Payé' répond à la définition des ETP dans l'hôpital : le nombre d'heures prestées par semaine dépend du régime de travail propre à l'institution et du personnel concerné. Dans la colonne '38h/s', le nombre d'ETP est converti en une semaine de travail standardisée de 38 heures. Par exemple, si le régime de travail de tout le personnel d'un hôpital est de 40h/semaine, un calcul sera appliqué pour obtenir le nombre d'ETP de la colonne '38h/s'. Si le régime de travail de tout le personnel d'un hôpital est de 38h/semaine, aucun calcul ne devra être fait et les chiffres de la colonne '38h/s' seront identiques à ceux de la colonne 'Payé'. Un exemple de calcul figure dans les directives du domaine 2 Données du personnel (disponibles sur le site web du SPF www.health.belgium.be par le biais des liens Santé – Organisation des soins de santé - Hôpitaux – Systèmes d'enregistrement – Résumé Hospitalier Minimal (RHM) – Directives). Ces directives contiennent aussi de plus amples informations sur les fonctions du personnel.

4. Fichiers et champs utilisés

Fichier *UNITINDX*

Champs : CODE_AGR, YEAR_REGISTR, PERIOD_REGISTR, CODE_CAMPUS, CODE_UNIT, CODE_BEDINDEX et S4_NUMBER_BED

Fichier *CAMPUNIT*

Champs : CODE_AGR, YEAR_REGISTR, PERIOD_REGISTR, CODE_CAMPUS, CODE_UNIT, S3_YEAR_START_UNIT, S3_MONTH_START_UNIT, S3_DAY_START_UNIT, S3_YEAR_END_UNIT, S3_MONTH_END_UNIT et S3_DAY_END_UNIT

Fichier *EMPLOPER*

Champs : CODE_AGR, YEAR_REGISTR, PERIOD_REGISTR, CODE_CAMPUS, CODE_UNIT, QUARTER_REGISTR, P1_Q_OR_F, P1_CODE_QUAL_FUNCTION, P1_NUMBER_FTE_PAYED, P1_NUMBER_FTE_38_WEEK et P1_NUMBER_PERSONS



RHM – Tableaux de globalisation – Données du personnel – Octobre 2011

**Tableau 3 Nombre d'ETP et de personnes physiques par site et par qualification
(enregistrement périodique)**

1. Description du contenu du tableau

Le tableau indique, par campus, les informations suivantes : le nombre d'ETP payés (selon le régime de travail propre à l'institution et au personnel concerné), le nombre d'ETP converti en une semaine de travail standardisée de 38 heures et le nombre de personnes physiques pour chaque qualification enregistrée. Il est basé sur la liste des qualifications dans l'enregistrement périodique du personnel. Cette information est présentée séparément pour les deux mois d'enregistrement DI-RHM. Le total pour le campus est indiqué dans le bas de la liste des qualifications et le total pour l'hôpital figure dans le bas du tableau.

2. Structure du tableau

Colonne de gauche du tableau :

Colonne 1 : code du campus

Colonne 2 : code et brève description de la qualification

Ligne supérieure du tableau (pour chaque mois d'enregistrement) :

Colonne 3 : 'Payé' : nombre total d'ETP par qualification

Colonne 4 : '38h/s' : nombre total d'ETP converti en une semaine de travail standardisée de 38h

Colonne 5 : 'Pers' : nombre total de personnes physiques par qualification

3. Remarques

Le nombre d'ETP dans la colonne 'Payé' répond à la définition des ETP dans l'hôpital : le nombre d'heures prestées par semaine dépend du régime de travail propre à l'institution et du personnel concerné. Dans la colonne '38h/s', le nombre d'ETP est converti en une semaine de travail standardisée de 38 heures. Par exemple, si le régime de travail de tout le personnel d'un hôpital est de 40h/semaine, un calcul sera appliqué pour obtenir le nombre d'ETP de la colonne '38h/s'. Si le régime de travail de tout le personnel d'un hôpital est de 38h/semaine, aucun calcul ne devra être fait et les chiffres de la colonne '38h/s' seront identiques à ceux de la colonne 'Payé'. Un exemple de calcul figure dans les directives du domaine 2 Données du personnel (disponibles sur le site web du SPF www.health.belgium.be par le biais des liens Santé – Organisation des soins de santé - Hôpitaux – Systèmes d'enregistrement – Résumé Hospitalier Minimal (RHM) – Directives). Ces directives contiennent aussi de plus amples informations sur les qualifications du personnel.

4. Fichiers et champs utilisés

Fichier *UNITINDX*

Champs : CODE_AGR, YEAR_REGISTR, PERIOD_REGISTR, CODE_CAMPUS, CODE_UNIT, CODE_BEDINDEX et S4_NUMBER_BED Fichier *CAMPUNIT*

Champs : CODE_AGR, YEAR_REGISTR, PERIOD_REGISTR, CODE_CAMPUS, CODE_UNIT, S3_YEAR_START_UNIT, S3_MONTH_START_UNIT, S3_DAY_START_UNIT, S3_YEAR_END_UNIT, S3_MONTH_END_UNIT et S3_DAY_END_UNIT

Fichier *EMPLOPER*

Champs : CODE_AGR, YEAR_REGISTR, PERIOD_REGISTR, CODE_CAMPUS, CODE_UNIT, QUARTER_REGISTR, P1_Q_OR_F, P1_CODE_QUAL_FUNCTION, P1_NUMBER_FTE_PAYED, P1_NUMBER_FTE_38_WEEK et P1_NUMBER_PERSONS



RHM – Tableaux de globalisation – Données du personnel – Octobre 2011

Tableau 4 Nombre d'ETP et de personnes physiques par site et par catégorie de qualification (enregistrement périodique)

1. Description du contenu du tableau

Le tableau indique, par campus, le nombre d'ETP payés (selon le régime de travail propre à l'institution et au personnel concerné), le nombre d'ETP converti en une semaine de travail standardisée de 38 heures (38h/sem) et le nombre de personnes physiques (Pers) pour chaque catégorie de qualification. Il est basé sur l'enregistrement périodique du personnel, les codes des qualifications étant répartis en 6 groupes appelés 'catégories de qualification' (voir remarques ci-après). Cette information est présentée séparément pour les deux mois d'enregistrement DI-RHM. Le total par campus est indiqué dans le bas de la liste des catégories de qualification et le total pour l'hôpital figure dans le bas du tableau.

2. Structure du tableau

Colonne de gauche du tableau :

Colonne 1 : code du campus

Colonne 2 : catégorie de qualification

Ligne supérieure du tableau (pour chaque mois d'enregistrement) :

Colonne 3 : 'Payé' : nombre total d'ETP par catégorie de qualification

Colonne 4 : '38h/s' : nombre total d'ETP converti en une semaine de travail standardisée de 38h

Colonne 5 : 'Pers' : nombre total de personnes physiques par catégorie de qualification

3. Remarques

L'enregistrement périodique du personnel prévoit 47 qualifications qui sont regroupées dans le tableau 4 en six catégories, pour établir une comparaison entre l'enregistrement périodique du personnel et l'enregistrement journalier:

| Catégorie | Description | Code de qualification |
|-------------|---|--|
| Catégorie 1 | Toutes les qualifications dont le premier chiffre du code est un 1. Infirmier ou sage-femme avec doctorat, master ou licence. | Q10001 et Q10002 |
| Catégorie 2 | Toutes les qualifications dont le premier chiffre du code est un 2. Infirmier ou sage-femme gradué, bachelier ou spécialisation complémentaire. | Q22001, Q20001, Q20002, Q21001, Q21002, Q21003, Q21004, Q21005, Q21006, Q21007, Q21008, Q21009, Q21010, Q21011, Q23001, Q23002, Q23003, Q23004, Q23005 et Q23006 |
| Catégorie 3 | Toutes les qualifications dont le premier chiffre du code est un 3. Infirmier breveté. | Q30001, Q30002, Q33001, Q33002, Q33003, Q33004, Q33005 et Q33006 |
| Catégorie 4 | Toutes les qualifications dont le premier chiffre du code est un 4. Aide-soignant, assistant en soins hospitaliers. | Q40001, Q40002, Q40003 et Q40004 |
| Catégorie 5 | Toutes les qualifications dont le premier chiffre du code est un 5. Diplôme de l'enseignement secondaire. | Q50001 |
| Autres | Toutes les qualifications dont le premier chiffre du code est un 6, un 7 ou un 9. Autres diplômes. | Q60001, Q60002, Q60003, Q60004, Q60005, Q60006, Q70001, Q70002, Q70003, Q70004 et Q99999 |



RHM – Tableaux de globalisation – Données du personnel – Octobre 2011

Le nombre d'ETP dans la colonne 'Payé' répond à la définition des ETP dans l'hôpital : le nombre d'heures prestées par semaine dépend du régime de travail propre à l'institution et du personnel concerné. Dans la colonne '38h/s', le nombre d'ETP est converti en une semaine de travail standardisée de 38 heures. Par exemple, si le régime de travail de tout le personnel d'un hôpital est de 40h/semaine, un calcul sera appliqué pour obtenir le nombre d'ETP de la colonne '38h/s'. Si le régime de travail de tout le personnel d'un hôpital est de 38h/semaine, aucun calcul ne devra être fait et les chiffres de la colonne '38h/s' seront identiques à ceux de la colonne 'Payé'. Un exemple de calcul figure dans les directives du domaine 2 Données du personnel (disponibles sur le site web du SPF www.health.belgium.be par le biais des liens Santé – Organisation des soins de santé - Hôpitaux – Systèmes d'enregistrement – Résumé Hospitalier Minimal (RHM) – Directives). Ces directives contiennent aussi de plus amples informations sur les qualifications du personnel.

4. Fichiers et champs utilisés

Fichier *UNITINDX*

Champs : CODE_AGR, YEAR_REGISTR, PERIOD_REGISTR, CODE_CAMPUS, CODE_UNIT, CODE_BEDINDEX et S4_NUMBER_BED

Fichier *CAMPUNIT*

Champs : CODE_AGR, YEAR_REGISTR, PERIOD_REGISTR, CODE_CAMPUS, CODE_UNIT, S3_YEAR_START_UNIT, S3_MONTH_START_UNIT, S3_DAY_START_UNIT, S3_YEAR_END_UNIT, S3_MONTH_END_UNIT et S3_DAY_END_UNIT

Fichier *EMPLOPER*

Champs : CODE_AGR, YEAR_REGISTR, PERIOD_REGISTR, CODE_CAMPUS, CODE_UNIT, QUARTER_REGISTR, P1_Q_OR_F, P1_CODE_QUAL_FUNCTION, P1_NUMBER_FTE_PAYED, P1_NUMBER_FTE_38_WEEK et P1_NUMBER_PERSONS

Tableau 5

Nombre de lits agréés ou de places le premier jour de l'enregistrement par site et par index de lit (données de structure)

1. Description du contenu du tableau

Le tableau indique le nombre de lits agréés ou de places le premier jour du mois d'enregistrement, par campus et par index. Le total par site est indiqué dans le bas de la liste des index de lit et le total pour l'hôpital figure dans le bas du tableau. Les données sont ensuite ventilées sur les deux mois d'enregistrement DI-RHM.

2. Structure du tableau

Colonne de gauche du tableau :

Colonne 1 : code du campus

Colonne 2 : index de lits

Ligne supérieure du tableau:

Colonne 3 : nombre de lits agréés ou de place pour le premier mois d'enregistrement du semestre

Colonne 4 : nombre de lits agréés ou de place pour le deuxième mois d'enregistrement du semestre

3. Remarques

Pour les index de lits agréés, le nombre de lits agréés est mentionné. Pour les index de lits complémentaires (non agréés), la capacité ou le nombre de lits ou places est indiqué.



RHM – Tableaux de globalisation – Données du personnel – Octobre 2011

4. Fichiers et champs utilisés

Fichier *UNITINDX*

Champs : CODE_AGR, YEAR_REGISTR, PERIOD_REGISTR, CODE_CAMPUS, CODE_UNIT, CODE_BEDINDEX et S4_NUMBER_BED

Fichier *CAMPUNIT*

Champs : CODE_AGR, YEAR_REGISTR, PERIOD_REGISTR, CODE_CAMPUS, CODE_UNIT, S3_YEAR_START_UNIT, S3_MONTH_START_UNIT, S3_DAY_START_UNIT, S3_YEAR_END_UNIT, S3_MONTH_END_UNIT et S3_DAY_END_UNIT

Tableau 6 Nombre de lits agréés ou de places le premier jour de l'enregistrement par unité de soins et par index de lit (données de structure)

1. Description du contenu du tableau

Le tableau indique le nombre de lits agréés ou de places le premier jour du mois d'enregistrement, par unité de soins et par index. Si une unité de soins compte plusieurs index, le nombre de lits est mentionné pour chaque index concerné. Le total par site est indiqué dans le bas de la liste des unités de soins et le total pour l'hôpital figure dans le bas du tableau. Les données sont ensuite ventilées sur les deux mois d'enregistrement DI-RHM.

2. Structure du tableau

Colonne de gauche du tableau :

Colonne 1 : code du campus

Colonne 2 : code de l'unité de soins avec en suffixe l'index principal

Colonne 3 : liste des index de l'unité de soins

Ligne supérieure du tableau:

Colonne 4 : nombre de lits agréés ou de place pour le premier mois d'enregistrement du semestre

Colonne 5 : nombre de lits agréés ou de place pour le deuxième mois d'enregistrement du semestre

3. Remarques

Pour les index de lits agréés, le nombre de lits agréés est mentionné. Pour les index de lits complémentaires (non agréés), la capacité ou le nombre de lits ou de places est indiqué.

4. Fichiers et champs utilisés

Fichier *UNITINDX*

Champs: CODE_AGR, YEAR_REGISTR, PERIOD_REGISTR, CODE_CAMPUS, CODE_UNIT, CODE_BEDINDEX et S4_NUMBER_BED

Fichier *CAMPUNIT*

Champs : CODE_AGR, YEAR_REGISTR, PERIOD_REGISTR, CODE_CAMPUS, CODE_UNIT, S3_YEAR_START_UNIT, S3_MONTH_START_UNIT, S3_DAY_START_UNIT, S3_YEAR_END_UNIT, S3_MONTH_END_UNIT et S3_DAY_END_UNIT



RHM – Tableaux de globalisation – Données du personnel – Octobre 2011

Tableau 7 Nombre d'ETP payés, de lits agréés ou de places et nombre d'ETP/lit par unité de soins (enregistrement périodique)

1. Description du contenu du tableau

Le tableau mentionne, par unité de soins, les informations suivantes : le nombre d'ETP payés (selon le régime de travail propre à l'institution et au personnel concerné), le nombre de lits agréés ou de places ainsi que le nombre d'ETP payés par lit (ETP/lit). Il est basé sur les données périodiques relatives au personnel. Le nombre d'ETP payés est totalisé par unité de soins pour toutes les qualifications réunies. Les informations sont présentées séparément pour les deux mois d'enregistrement DI-RHM.

2. Structure du tableau

Colonne de gauche du tableau :

Colonne 1 : code du campus

Colonne 2 : code de l'unité de soins avec en suffixe l'index principal

Colonne 3 : liste des index de l'unité de soins

Ligne supérieure du tableau (pour chaque mois d'enregistrement) :

Colonne 4: 'ETP' : nombre d'ETP payés par unité de soins

Colonne 5: 'Lits' : nombre de lits agréés ou de places par unité de soins

Colonne 6: 'ETP/lit' : nombre d'ETP par lit, soit le rapport entre la colonne 4 et la colonne 5

3. Remarques

Le nombre total d'ETP payés par unité de soins est calculé sur base des qualifications uniquement. En effet, ce nombre doit être égal au total des fonctions, sauf en cas d'erreur dans l'enregistrement (RHM 2008). Il est donc inutile de répertorier les deux totaux dans le tableau 7. Des informations plus détaillées relatives aux ETP pour les fonctions et les qualifications sont en effet disponibles dans les tableaux 1, 2 et 3.

Pour les index de lits agréés, le nombre de lits agréés est mentionné. Pour les index de lits complémentaires (non agréés), la capacité ou le nombre de lits ou de places est indiqué. Le nombre de lits agréés ou de places correspond aux données mentionnées dans le tableau 6.

4. Fichiers et champs utilisés

Fichier *UNITINDX*

Champs : CODE_AGR, YEAR_REGISTR, PERIOD_REGISTR, CODE_CAMPUS, CODE_UNIT, CODE_BEDINDEX et S4_NUMBER_BED

Fichier *CAMPUNIT*

Champs : CODE_AGR, YEAR_REGISTR, PERIOD_REGISTR, CODE_CAMPUS, CODE_UNIT, S3_YEAR_START_UNIT, S3_MONTH_START_UNIT, S3_DAY_START_UNIT, S3_YEAR_END_UNIT, S3_MONTH_END_UNIT et S3_DAY_END_UNIT

Fichier *EMPLOPER*

Champs : CODE_AGR, YEAR_REGISTR, PERIOD_REGISTR, CODE_CAMPUS, CODE_UNIT, QUARTER_REGISTR, P1_Q_OR_F et P1_NUMBER_FTE_PAYED

Tableau 8 Nombre d'ETP/lit par catégorie de qualification et par unité de soins (enregistrement périodique)

1. Description du contenu du tableau

Le tableau indique, par unité de soins, le nombre d'ETP payés par lit agréé ou par place (ETP/lit) pour les six groupes de catégories de qualification (définies au tableau 4). Il est basé sur les données périodiques relatives au personnel. Les données sont ventilées sur les deux mois d'enregistrement.



RHM – Tableaux de globalisation – Données du personnel – Octobre 2011

2. Structure du tableau

Colonne de gauche du tableau :

Colonne 1 : code du campus

Colonne 2 : code de l'unité de soins avec en suffixe l'index principal

Colonne 3 : liste des index de l'unité de soins

Ligne supérieure du tableau (pour chaque mois d'enregistrement) :

Colonne 4 : première catégorie de qualification

Colonne 5 : deuxième catégorie de qualification

Colonne 6 : troisième catégorie de qualification

Colonne 7 : quatrième catégorie de qualification

Colonne 8 : cinquième catégorie de qualification

Colonne 9 : catégorie de qualification 'autres'

3. Remarque

Le nombre d'ETP/lit par unité de soins et par catégorie de qualification est le rapport entre le nombre d'ETP payés totalisé pour chaque catégorie de qualification et le nombre de lits agréés ou le nombre de places.

Pour les index de lits agréés, le nombre de lits agréés est mentionné. Pour les index de lits complémentaires (non agréés), la capacité ou le nombre de lits ou de places est indiqué. Le nombre de lits agréés ou de places correspond aux données mentionnées dans le tableau 6.

Les modalités de répartition des qualifications du personnel en 6 groupes sont précisées dans les remarques accompagnant le tableau 4.

4. Fichiers et champs utilisés

Fichier *UNITINDX*

Champs : CODE_AGR, YEAR_REGISTR, PERIOD_REGISTR, CODE_CAMPUS, CODE_UNIT, CODE_BEDINDEX et S4_NUMBER_BED



RHM – Tableaux de globalisation – Données du personnel – Octobre 2011

Fichier *CAMPUNIT*

Champs : CODE_AGR, YEAR_REGISTR, PERIOD_REGISTR, CODE_CAMPUS, CODE_UNIT, S3_YEAR_START_UNIT, S3_MONTH_START_UNIT, S3_DAY_START_UNIT, S3_YEAR_END_UNIT, S3_MONTH_END_UNIT et S3_DAY_END_UNIT

Fichier *EMPLOPER*

Champs : CODE_AGR, YEAR_REGISTR, PERIOD_REGISTR, CODE_CAMPUS, CODE_UNIT, QUARTER_REGISTR, P1_Q_OR_F, P1_CODE_QUAL_FUNCTION et P1_NUMBER_FTE_PAYED

Tableau 9 Nombre d'heures prestées par journée d'enregistrement et par unité de soins (enregistrement journalier)

1. Description du contenu du tableau

Le tableau indique par unité de soins, le nombre d'heures prestées par journée d'enregistrement DI-RHM. On calcule, par unité de soins, la somme des heures de toutes les catégories de personnel dans l'enregistrement journalier, à l'exception de la catégorie CAT006 qui couvre les étudiants. Le total pour le campus est indiqué dans le bas de la liste des unités de soins et le total pour l'hôpital figure dans le bas du tableau. Les informations sont indiquées séparément pour les deux mois d'enregistrement.

2. Structure du tableau

Colonne de gauche du tableau :

Colonne 1 : code du campus

Colonne 2 : code de l'unité de soins avec en suffixe l'index principal

Colonne 3 : liste des index de l'unité de soins

Ligne supérieure du tableau (pour chaque mois d'enregistrement) :

Colonnes 4 – 18 : les 15 premiers jours du mois d'enregistrement avec indication des jours de semaine (WK) et des week-ends (WE)

3. Remarques

Ce tableau ne reprend pas la catégorie de personnel CAT006 qui concerne les étudiants. Ceux-ci ne constituent pas une réelle force de travail supplémentaire puisque, s'ils apportent un certain soutien dans le travail, ils requièrent aussi beaucoup de temps d'encadrement.

4. Fichiers et champs utilisés

Fichier *UNITINDX*

Champs : CODE_AGR, YEAR_REGISTR, PERIOD_REGISTR, CODE_CAMPUS, CODE_UNIT, CODE_BEDINDEX et S4_NUMBER_BED

Fichier *EMPLODAY*

Champs : CODE_AGR, YEAR_REGISTR, PERIOD_REGISTR, CODE_CAMPUS, CODE_UNIT, YEAR_OBSERV, MONTH_OBSERV, DAY_OBSERV, P2_CODE_CAT, P2_HOURS_PREST et P2_MINUTES_PREST



RHM – Tableaux de globalisation – Données du personnel – Octobre 2011

Tableau 10 Nombre d'heures prestées par journée patient de 24 heures par journée d'enregistrement et par unité de soins (enregistrement journalier)

1. Description du contenu du tableau

Le tableau indique par unité de soins et par jour d'enregistrement le nombre d'heures prestées par le personnel pendant une journée patient (voir ci-dessous les détails pour les calculs). Cela donne, par unité de soins, un aperçu du nombre d'heures disponibles en moyenne, par patient, et par journée d'enregistrement, convertie en journée patient standardisée de 24 heures. L'expression "Nursing hours per patient day (NHPPD)" est souvent utilisée. Toutes les catégories de personnel sont prises en compte, à l'exception de la catégorie CAT006 (les étudiants). Les informations sont indiquées séparément pour les deux mois d'enregistrement.

2. Structure du tableau

Colonne de gauche du tableau :

Colonne 1 : code du campus

Colonne 2 : code de l'unité de soins avec en suffixe l'index principal

Colonne 3 : liste des index de l'unité de soins

Ligne supérieure du tableau (pour chaque mois d'enregistrement) :

Colonnes 4 – 18 : les 15 premiers jours du mois d'enregistrement avec indication des jours de semaine (WK) et des week-ends (WE)

3. Remarques

La valeur est calculée comme suit pour chaque jour d'enregistrement, par unité de soins :

- Les heures prestées de tous les membres du personnel présents sont additionnées (sur la base de l'enregistrement journalier du personnel). Toutes les catégories de personnel sont prises en considération, à l'exception de la catégorie CAT006 (étudiants).
- Les heures passées par tous les patients dans l'unité de soins sont également additionnées (la durée de séjour dans une unité de soins est calculée sur base des données administratives des fichiers STAYUNIT et STAYHOSP).
- La valeur a est divisée par la valeur b et la fraction est ensuite multipliée par 24 pour obtenir les 'nursing hours per patient day' a

$$\text{Nursing hours per patient day (NHPPD)} = \frac{c \cdot 24}{b}$$

Les données de la catégorie CAT006 ne sont pas prises en compte. Ceux-ci ne constituent pas une réelle force de travail supplémentaire puisque, s'ils apportent un certain soutien dans le travail, ils requièrent aussi beaucoup de temps d'encadrement.

Dans ce tableau, les passages en unités OPR avec un numéro d'ordre 99 ne sont pas pris en considération. Pour les calculs, les séjours concernés conservent le numéro d'ordre originel et l'heure d'admission dans les autres unités de soins.

4. Fichiers et champs utilisés

Fichier *UNITINDEX*

Champs : CODE_AGR, YEAR_REGISTR, PERIOD_REGISTR, CODE_CAMPUS, CODE_UNIT, CODE_BEDINDEX et S4_NUMBER_BED

Fichier *STAYHOSP*

Champs : CODE_AGR, YEAR_REGISTR, PERIOD_REGISTR, STAYNUM, A2_YEAR_HOSP_IN, A2_MONTH_HOSP_IN, A2_DAY_HOSP_IN, A2_YEAR_HOSP_OUT, A2_MONTH_HOSP_OUT, A2_DAY_HOSP_OUT, A2_HOUR_HOSP_OUT, A2_MIN_HOSP_OUT et PATNUM



RHM – Tableaux de globalisation – Données du personnel – Octobre 2011

Fichier STAYUNIT

Champs : CODE_AGR, YEAR_REGISTR, PERIOD_REGISTR, STAYNUM, ORDER_UNIT, CODE_CAMPUS, CODE_UNIT, A5 _ YEAR _ UNIT _IN, A5_MONTH_UNIT_IN, A5_DAY_UNIT_IN, A5_HOUR_UNIT_IN et A5_MIN_UNIT_IN

Fichier EMPLODAY

Champs : CODE_AGR, YEAR_REGISTR, PERIOD_REGISTR, CODE_CAMPUS, CODE_UNIT, YEAR_OBSERV, MONTH_OBSERV, DAY_OBSERV, P2_CODE_CAT, P2_HOURS_PREST en P2_MINUTES_PREST

Tableau 11 Nombre d'heures prestées par catégorie de personnel et par unité de soins (enregistrement journalier)

1. Description du contenu du tableau

Le tableau indique, par unité de soins, le nombre d'heures prestées par toutes les catégories de personnel, comme mentionné dans l'enregistrement journalier du personnel, à l'exception de la catégorie CAT006 qui couvre les étudiants. Le nombre d'heures prestées par le personnel est additionné pour les 15 jours d'enregistrement, et ce par unité de soins et par catégorie. De plus, une distinction est faite selon que le personnel fait ou non partie de l'équipe permanente de l'unité de soins. Ces informations sont reprises séparément pour les deux mois d'enregistrement.

Pour chaque mois d'enregistrement, à droite du tableau, est indiqué le nombre total d'heures prestées, pour toutes les catégories réunies, pour chaque unité de soins et par groupe de personnel (faisant ou non partie de l'équipe permanente). Pour ces deux groupes de personnel séparément et par catégorie de personnel, le pourcentage dans la colonne '%' est calculé par rapport au nombre total d'heures prestées de toutes les catégories. Par conséquent, la somme des pourcentages de toutes les catégories de personnel dans une même unité de soins et un même groupe de personnel est égale à 100%. Enfin, le nombre total et le pourcentage d'heures prestées par catégorie de personnel sont également calculés pour chaque campus, dans le bas de la liste des unités de soins, et pour l'institution dans son ensemble, dans le bas du tableau.

2. Structure du tableau

Colonne de gauche du tableau

Colonne 1 : code du campus

Colonne 2 : code de l'unité de soins avec en suffixe l'index principal

Colonne 3 : liste des index de l'unité de soins

Colonne 4 : code 'Team' pour indiquer si le membre du personnel fait ou non partie de l'équipe de soins

0 : la personne ne fait pas partie de l'équipe permanente de l'unité de soins

1 : la personne fait partie de l'équipe permanente de l'unité de soins

Total : total des codes 0 et 1

Ligne supérieure du tableau (pour chaque mois d'enregistrement) :

Colonne 5 : catégorie CAT001 - Infirmier et sage femme avec un diplôme universitaire

Colonne 5a : 'tot' : nombre d'heures prestées par unité de soins pour la catégorie CAT001 (somme des 15 jours d'enregistrement)

Colonne 5b : '%' : pourcentage d'heures prestées pour la catégorie CAT001 par rapport à la somme des heures prestées par les catégories CAT001 à CAT005 (colonne 'Total')

Colonne 6 : catégorie CAT002 - Infirmier et sage femme avec un diplôme de l'enseignement supérieur

Colonne 6a : 'tot' : nombre d'heures prestées par unité de soins pour la catégorie CAT002 (somme des 15 jours d'enregistrement)

Colonne 6b : '%' : pourcentage d'heures prestées pour la catégorie CAT002 par rapport à la somme des heures prestées par les catégories CAT001 à CAT005 (colonne 'Total')

Colonne 7 : catégorie CAT003 - Infirmier avec un brevet de l'enseignement secondaire complémentaire



RHM – Tableaux de globalisation – Données du personnel – Octobre 2011

Colonne 7a : 'tot' : nombre d'heures prestées par unité de soins pour la catégorie CAT003 (somme des 15 jours d'enregistrement)

Colonne 7b : '%' : pourcentage d'heures prestées pour la catégorie CAT003 par rapport à la somme des heures prestées par les catégories CAT001 à CAT005 (colonne 'Total') Colonne 8: catégorie CAT004 - Personnel soignant

Colonne 8a : 'tot' : nombre d'heures prestées par unité de soins pour la catégorie CAT004 (somme des 15 jours d'enregistrement)

Colonne 8b : '%' : pourcentage d'heures prestées pour la catégorie CAT004 par rapport à la somme des heures prestées par les catégories CAT001 à CAT005 (colonne 'Total') Colonne 9 : catégorie CAT005 - Personnel de soutien

Colonne 9a : 'tot' : nombre d'heures prestées par unité de soins pour la catégorie CAT005 (somme des 15 jours d'enregistrement)

Colonne 9b : '%' : pourcentage d'heures prestées pour la catégorie CAT005 par rapport à la somme des heures prestées par les catégories CAT001 à CAT005 (colonne 'Total')

Colonne 10 : 'Total' : nombre d'heures prestées par unité de soins pour les catégories de personnel CAT001 à CAT005 réunies (somme des 15 jours d'enregistrement)

3. Remarques

Les catégories de personnel dans l'enregistrement journalier du personnel sont les suivantes :

CAT001 : Infirmier et sage femme avec un diplôme universitaire

CAT002 : Infirmier et sage femme avec un diplôme de l'enseignement supérieur

CAT003 : Infirmier avec un brevet de l'enseignement secondaire complémentaire

CAT004 : Personnel soignant

CAT005 : Personnel de soutien

CAT006 : Étudiants en stage

Les données de la catégorie CAT006 ne sont pas prises en compte. Les étudiants ne constituent pas une réelle force de travail supplémentaire puisque, s'ils apportent un certain soutien dans le travail, ils requièrent aussi beaucoup de temps d'encadrement.

4. Fichiers et champs utilisés

Fichier *UNITINDX*

Champs : CODE_AGR, YEAR_REGISTR, PERIOD_REGISTR, CODE_CAMPUS, CODE_UNIT, CODE_BEDINDEX et S4_NUMBER_BED

Fichier *EMPLODAY*

Champs : CODE_AGR, YEAR_REGISTR, PERIOD_REGISTR, CODE_CAMPUS, CODE_UNIT, YEAR_OBSERV, MONTH_OBSERV, DAY_OBSERV, P2_CODE_CAT, P2_PART_TEAM, P2_HOURS_PREST et P2_MINUTES_PREST

Tableau 12 Nombre d'heures prestées par journée patient de 24 heures par catégorie de personnel et par unité de soins (enregistrement journalier)

1. Description du contenu du tableau

Le tableau indique, par unité de soins et par catégorie de personnel le nombre d'heures prestées pendant une journée patient (voir ci-dessous les détails pour les calculs). Cela donne, par unité de soins, un aperçu du nombre d'heures disponibles en moyenne, par journée patient standardisée de 24 heures. L'expression "Nursing hours per patient day (NHPPD)" est souvent utilisée. Toutes les catégories de personnel sont prises en compte, à l'exception de la catégorie CAT006 (les étudiants). Les informations sont indiquées séparément pour les deux mois d'enregistrement.



RHM – Tableaux de globalisation – Données du personnel – Octobre 2011

2. Structure du tableau

Colonne de gauche du tableau

Colonne 1 : code du campus

Colonne 2 : code de l'unité de soins avec en suffixe l'index principal

Colonne 3 : liste des index de l'unité de soins

Colonne 4 : code 'Team' pour indiquer si le membre du personnel fait ou non partie de l'équipe de soins

0 : la personne ne fait pas partie de l'équipe permanente de l'unité de soins

1 : la personne fait partie de l'équipe permanente de l'unité de soins

Total : total des codes 0 et 1

Ligne supérieure du tableau (pour chaque mois d'enregistrement) :

Colonne 5 : 'CAT001' : Infirmier et sage femme avec un diplôme universitaire

Colonne 6 : 'CAT002' : Infirmier et sage femme avec un diplôme de l'enseignement supérieur

Colonne 7 : 'CAT003' : Infirmier avec un brevet de l'enseignement secondaire
complémentaire

Colonne 8 : 'CAT004' : Personnel soignant

Colonne 9 : 'CAT005' : Personnel de soutien

3. Remarques

La valeur est calculée comme suit pour chaque catégorie de personnel, par unité de soins :

- Les heures prestées de tous les membres du personnel présents sont additionnées (sur la base de l'enregistrement journalier du personnel). Tous les jours d'enregistrement sont pris en considération.
- Les heures passées par tous les patients dans l'unité de soins sont également additionnées (la durée de séjour dans une unité de soins est calculée sur base des données administratives des fichiers STAYUNIT et STAYHOSP). Cette valeur est la même pour toutes les catégories dans une même unité de soins.
- La valeur a est divisée par la valeur b et la fraction est ensuite multipliée par 24 pour obtenir les 'nursing hours per patient day' a

$$\text{Nursing hours per patient day (NHPPD)} = \frac{c \cdot 24}{b}$$

Les données de la catégorie CAT006 ne sont pas prises en compte. Les étudiants ne constituent pas une réelle force de travail supplémentaire puisque, s'ils apportent un certain soutien dans le travail, ils requièrent aussi beaucoup de temps d'encadrement.

Dans ce tableau, les passages en unités OPR avec un numéro d'ordre 99 ne sont pas pris en considération. Pour les calculs, les séjours concernés conservent le numéro d'ordre originel et l'heure d'admission dans les autres unités de soins.

Le résultat du calcul des NHPPD peut donner des résultats (très) élevés dans les unités de soins qui ont un personnel nombreux et des séjours courts, comme par exemple le service d'urgence, les soins intensifs, la salle d'opération, la salle de réveil, la salle d'accouchement et l'hospitalisation de jour.

4. Fichiers et champs utilisés

Fichier *UNITINDX*

Champs : CODE_AGR, YEAR_REGISTR, PERIOD_REGISTR, CODE_CAMPUS, CODE_UNIT, CODE_BEDINDEX et S4_NUMBER_BED

Fichier *STAYHOSP*

Champs : CODE_AGR, YEAR_REGISTR, PERIOD_REGISTR, STAYNUM, A2_YEAR_HOSP_IN, A2_MONTH_HOSP_IN, A2_DAY_HOSP_IN, A2_YEAR_HOSP_OUT, A2_MONTH_HOSP_OUT, A2_DAY_HOSP_OUT, A2_HOUR_HOSP_OUT, A2_MIN_HOSP_OUT et PATNUM



RHM – Tableaux de globalisation – Données du personnel – Octobre 2011

Fichier *STAYUNIT*

Champs : CODE_AGR, YEAR_REGISTR, PERIOD_REGISTR, STAYNUM, ORDER_UNIT, CODE_CAMPUS, CODE_UNIT, A5 _ YEAR _ UNIT_IN, A5_MONTH_UNIT_IN, A5_DAY_UNIT_IN, A5_HOUR_UNIT_IN et A5_MIN_UNIT_IN

Fichier *EMPLODAY*

Champs : CODE_AGR, YEAR_REGISTR, PERIOD_REGISTR, CODE_CAMPUS, CODE_UNIT, YEAR_OBSERV, MONTH_OBSERV, DAY _ OBSERV, P2_CODE_CAT, P2_PART_TEAM, P2_HOURS_PREST et P2_MINUTES_PREST